

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 12 avril 2021, les ordonnances suivantes:

C-4.1, o. 226, établissant l'aménagement d'une traverse pour piétons du côté ouest de l'intersection de l'avenue Laurier Est et de l'avenue des Érables dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

C-4.1, o. 227, édictant de procéder à la fermeture de l'avenue Duluth entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Denis chaque vendredi, à compter de midi, jusqu'au dimanche suivant, à 23h00 entre le 2 juillet et le 22 août 2021;

C-4.1, o. 228, édictant de réaligner les voies de circulation sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal, pour la période du 2 juillet au 6 septembre 2021;

P-1, o. 073, désignant comme étant une place publique la portion de l'avenue du Mont-Royal comprise entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum, du 20 juin à 8h00 au 16 septembre 2021, 7h00;

P-12.2, o. 028, édictant l'ordonnance permettant d'utiliser de la peinture sur chaussée des tronçons piétonnisés des avenues du Mont-Royal Est et Duluth ainsi que sur le boulevard Saint-Laurent aux dates et aux heures inscrites au tableau joint au dossier décisionnel;

et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. **P-12.2**) et du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**).

Cette ordonnance est entrée en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 13 avril 2021

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx